

Laïcité

BULLETIN DU MOUVEMENT LAÏQUE QUÉBÉCOIS
Vol. 17 no 1, printemps 1997

Opération frauduleuse

Comment maintenir des écoles confessionnelles anachroniques et rétrogrades à l'intérieur de structures linguistiques modernes, il suffisait d'y penser. Tel est l'aboutissement frauduleux de l'opération du gouvernement Bouchard, menée conjointement avec Ottawa, dont le but officiel devait être de soustraire le Québec des dispositions discriminatoires de l'article 93 de la constitution de 1867. C'est ce qu'il faut comprendre de la prise de position de Mme la ministre de l'Éducation Pauline Marois qui annonce son intention de maintenir encore longtemps le système confessionnel (*Le Devoir*, 28 mars).

Rappelons les faits. En février, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes Stéphane Dion, pour prouver la «flexibilité du fédéralisme» à la veille des élections fédérales, encourageait le gouvernement Bouchard à aller de l'avant avec son projet d'amendement constitutionnel de l'article 93. Le 26 mars à l'Assemblée Nationale, le ministre québécois des Affaires intergouvernementales Jacques Brassard déposait une résolution constitutionnelle demandant à Ottawa que les paragraphes 1 à 4 de l'article 93 ne s'appliquent plus au Québec. Mais attention! En même temps que le gouvernement péquiste déposait sa proposition, la ministre Marois y allait d'une déclaration jésuitique qui rejoint pour l'essentiel la position de l'Assemblée des évêques du Québec parue le 26 mars dans les quotidiens. Jugez-en par vous-mêmes.

Une déclaration jésuitique

La déclaration de la ministre, comme il se doit, commence par reconnaître en principe le pluralisme des convictions, puis elle insiste sur l'importance d'assurer la liberté de conscience à tous les citoyens. Mais loin de rompre avec le dogme d'une tradition religieuse dominante et d'établir l'égalité des droits, elle nous annonce plutôt que la déconfessionnalisation ne touchera que la structure administrative des commissions scolaires, pendant que tous les éléments confessionnels du système demeureront en place! Elle identifie nommément l'enseignement religieux confessionnel catholique et protestant, la pastorale, les comités confessionnels catholique et protestant avec pouvoir législatif, le statut confessionnel des écoles décidé par les parents, etc. Autant d'éléments

confessionnels qui consacrent en fait l'inégalité de traitement à l'égard du pluralisme et de la liberté de conscience.

C'est déjà bien assez, mais ce n'est pas tout. La ministre Marois prend bien soin de ne pas parler de l'infâme clause nonobstant, invoquée en 1988 par l'ex-ministre Claude Ryan dans sa loi 107, qui sert actuellement à protéger la confessionnalité, et qui a été condamnée par la Commission des droits de la personne. Car, une fois l'amendement constitutionnel adopté, son projet de loi devra nécessairement s'appuyer sur la clause nonobstant si Mme Marois s'obstine à appliquer ce qu'elle appelle son «approche pragmatique». Celle-ci, sous des airs de souplesse et d'ouverture, ne reconnaît pas et ne respecte pas la liberté de conscience puisqu'en confirmant les privilèges catholique et protestant, elle rejette l'égalité des traditions religieuses, condition essentielle pour assurer la liberté dans le domaine scolaire.

Le «syndrome de Pinocchio»

Le président du Mouvement laïque, Daniel Baril, a bien résumé le tour de passe-passe en écrivant que «la ministre Marois souffre du syndrome de Pinocchio» et que «le gouvernement du Québec veut verrouiller dans ses propres lois ce qu'il cherche à déverrouiller dans la Constitution» (*Le Devoir*, 9 avril).

Les orientations du gouvernement Bouchard sont inacceptables, l'opération est un scandale et une fraude intellectuelle de première classe. À quoi bon changer la Constitution si la confessionnalité reste en place, à quoi bon déconfessionnaliser les commissions scolaires si les écoles demeurent confessionnelles? Au nom du respect de la diversité des opinions et de la liberté de conscience, la ministre envisage donc de consolider la confessionnalité. Ce faisant, elle jettera par-dessus bord le programme péquiste qui favorise, lui, un système scolaire et des écoles laïques. Les militants du Parti québécois laisseront-ils passer cette opération réactionnaire sans réagir?

Dans une société démocratique et pluraliste, c'est un projet réactionnaire que de vouloir cimenter l'unité idéologique de la nation en imposant une ou des religions d'État. Ni catholique ni anticatholique, ni protestant ni antiprotestant, ni islamique ni antiislamique, ni bouddhiste ni

antibouddhiste, ni cléricale ni anticléricale, l'État laïque, l'État moderne doit accueillir avec la même bienveillance chaque citoyen en regard de ses convictions personnelles.

L'État laïque doit demeurer impartial envers tous et n'adopter aucun parti pris en faveur de l'une ou l'autre des options religieuses, de telle manière que devant l'État, ce ne soit ni un avantage ni un inconvénient d'être catholique, protestant, juif, musulman, bouddhiste... ou libre-penseur. L'orientation antidémocratique du gouvernement Bouchard est dictée par les curés, elle confirme une fois de plus les propos tenus en 1987 par Fernand Séguin selon qui l'idéologie cléricale au Ministère de l'Éducation demeure fermée à toute remise en question.

La solution démocratique

À l'opposé de la fausse solution Dion-Brassard-Marois-Bouchard-Mgr Turcotte, il existe une véritable solution démocratique, la seule qui convienne au Québec pluraliste d'aujourd'hui. La voici: aucune confession religieuse ne doit avoir la préférence au détriment des autres! Les parents qui tiennent à éduquer leurs enfants en fonction de leurs convictions n'ont qu'à les inscrire à l'école privée! La population ne veut pas continuer à séparer les enfants dans des écoles distinctes selon la religion de leurs parents!

Est-il exagéré d'affirmer que la population ne veut pas d'une approche confessionnelle du phénomène religieux, mais d'une éducation morale et civique comportant un volet sur les traditions religieuses? C'est pourtant ce qu'a recommandé l'automne dernier le rapport de la Commission des États généraux sur l'éducation, qui s'appuyait sur la plus profonde et la plus large consultation jamais tenue au Québec à ce sujet. Quand le gouvernement tiendra-t-il compte de la volonté clairement exprimée de la population, quand écoutera-t-il les avis émis par la commission qu'il a lui-même mis sur pied? Quand mettra-t-il fin à son double discours?

La ministre Marois a annoncé qu'un groupe de travail devra réfléchir sur la place de la religion à l'école. Lui fera-t-il comprendre qu'une rupture avec le cléricanisme est nécessaire, que ce sont les recommandations de la Commission des États généraux qui doivent orienter son action et qu'elle ne doit pas essayer de les dissoudre? (Voir page 2).

Après avoir admis que son projet de l'été dernier avait été un fiasco complet, qu'elle sache que ses orientations actuelles mènent tout droit à un échec. L'évolution des mentalités a fait son oeuvre et les Québécois ne suivront pas la voie «de l'évolution graduelle et tenace» qu'elle s'entête à nous imposer. Qu'elle sache que le projet d'un Québec souverain passera par la démocratisation complète du système scolaire ou risque de ne jamais passer.

Paul Drouin et Claude Saint-Laurent

Remise du prix Condorcet à Louise Laurin

Lors du débat public du 30 novembre, le MLQ a remis le prix Condorcet 1996 à Mme Louise Laurin, porte-parole de la Coalition pour la déconfectionnalisation du système scolaire. Ce geste visait à souligner l'engagement de longue date de Mme Laurin en faveur de l'école laïque. Cet engagement s'est exprimé notamment dans la mise sur pied de cette coalition qui regroupe maintenant une quarantaine d'organismes et qui est à l'origine du sondage montrant que 88% de la population préfère des écoles communes à des écoles confessionnelles. Nous reproduisons ici les grandes lignes de l'allocution faite par Mme Laurin lors de la remise de ce prix.

L'école publique est la plus importante de toutes les institutions dont est dotée la société. Mais elle n'est pas l'école d'une société abstraite. Elle appartient à une société déterminée, distincte de toutes les autres sociétés du monde. Si elle doit communiquer à ses élèves des connaissances qui leur permettront de participer à l'héritage culturel commun à toute l'humanité, elle doit aussi leur apprendre ce qui est nécessaire pour bien vivre au Québec, société pluraliste qui a son histoire propre, ses traditions, ses institutions, son système de lois, ses références culturelles et sa langue nationale.

En tant que directrice d'école, puis de commissaire en milieu multiethnique, j'ai mis en pratique le rôle d'intégration sociale de l'école et c'est ainsi que ma conviction s'affirmait: il fallait déconfectionnaliser le système scolaire, du niveau ministériel jusqu'au niveau de l'école et de la classe; il fallait regrouper dans les mêmes écoles de quartier les enfants de toutes origines et de toutes croyances, et leur permettre de mieux se connaître, se comprendre et s'apprécier, pour qu'ils apprennent à vivre ensemble au Québec et en français.

Il apparaissait de plus en plus nécessaire de leur assurer une éducation morale et civique de qualité, de leur transmettre une éducation aux valeurs communes de la société québécoise. Apparaissait aussi la nécessité d'une approche

Décès

Nous avons appris avec regret les décès de Réal Casavant de l'Outaouais, de Georges Ouvrard et Robert Trudel de Montréal. Le MLQ rend hommage à la mémoire de ces trois militants et adresse, à leurs familles et amis, ses sincères condoléances.

Laïcité est le bulletin de liaison du Mouvement laïque québécois. Ses principaux objectifs sont de défendre la liberté de conscience et la séparation des églises et de l'État.

Responsable : Paul Drouin

Abonnement : Individu 10\$,
Organisme 25\$

Adresse : 335, rue Ontario est,
Montréal, H2X-1H7

Téléphone : (514) 985-5840

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale du Québec -
2ième trimestre 1997

culturelle du phénomène religieux et des grandes religions qui ont marqué le Québec.

L'article 93 de 1867 limite gravement la compétence législative du Parlement québécois en matière d'éducation en lui interdisant de modifier certains aspects majeurs de législations adoptées au siècle dernier par le Parlement du Canada-Uni. Une telle limitation empêche le Québec de moderniser son système scolaire dans le sens des intérêts de la population.

Mais qu'on ne vienne pas nous dire que les discussions constitutionnelles sont d'ordre secondaire. Qu'on ne vienne pas nous dire que les modifications des dispositions constitutionnelles nuisibles ne comportent aucun caractère d'urgence. Qu'on ne vienne pas nous dire que le Québec peut toujours s'accommoder des contraintes constitutionnelles en matière d'éducation. Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il est possible de réformer convenablement les structures de notre système scolaire en faisant l'économie de l'article 93.

Recommandations des États généraux au gouvernement Bouchard

En plus de proposer la transformation des commissions scolaires confessionnelles en commissions scolaires linguistiques et l'abrogation de l'article 93 de la Constitution canadienne, la Commission des États généraux sur l'éducation faisait les recommandations suivantes pour faire avancer la cause de la démocratie dans le système d'enseignement au Québec:

-Inviter les groupes qui disposent actuellement de garanties en matière confessionnelle à mettre en place les mécanismes qui permettront que l'éducation chrétienne soit assumée dans des lieux plus appropriés que l'école.

-Renforcer, à l'école, l'éducation civique ainsi que la connaissance culturelle du phénomène religieux et assurer des services de soutien à la vie civique.

Nouveau Conseil d'administration

L'Assemblée générale annuelle du MLQ a procédé le 30 novembre à l'élection de son nouveau Conseil d'administration qui est composé de Daniel Baril (président), Henri Laberge (vice-président), Hélène Chapleau (trésorière), François Gauthier (secrétaire), Paul Drouin (bulletin Laïcité), Luc Alarie (conseiller juridique), Yves Archambault, Joseph Aussedat, Claude Braun, Huguette Lamoureux et Werner Sonderegger.

Par ailleurs, le débat va se poursuivre sur la proposition qui portait sur l'ouverture de l'école à une approche culturelle et historique du phénomène religieux. Un comité a été chargé d'examiner cette question.

Nouvelle adresse internet

L'adresse publiée dans le dernier numéro de Laïcité concernant le site internet du MLQ n'est plus valide. Le MLQ a toutefois une autre adresse provisoire où l'on retrouve les orientations de base du Mouvement, les titulaires du prix Condorcet, une présentation du livre *Les mensonges de l'école catholique* (de Daniel Baril), une liste d'adresses d'autres sites traitant de laïcité, de liberté de conscience, d'athéisme et d'humanisme. L'adresse est:

[HTTP://MISTRAL.ERE.UMONTREAL.CA/~BARILD/MOUVEMENT_LAIQUE](http://MISTRAL.ERE.UMONTREAL.CA/~BARILD/MOUVEMENT_LAIQUE)

Les tentatives récentes de réforme du système scolaire ont fait la preuve que le Québec ne peut pas réaliser une réforme valable en continuant de se soumettre aux exigences dépassées de la Constitution canadienne, pas plus qu'en utilisant la clause nonobstant dans sa législation scolaire.

Le premier ministre Bouchard a parlé de droits fondamentaux à propos des droits linguistiques, alors que les nations sont libres de leurs aménagements linguistiques. Au congrès du PQ tenu l'automne dernier, Lucien Bouchard disait même qu'il ne pourrait plus se regarder dans le miroir s'il devait, pour imposer l'affichage en français, invoquer la clause dérogatoire à la Charte des droits et libertés. Comment peut-il se regarder dans le miroir puisqu'il utilise la même clause pour garantir des privilèges confessionnels au détriment de la liberté de conscience. Lucien Bouchard va-t-il enfin débarrasser les lois scolaires de cette clause nonobstant?

Il faut que le Québec récupère tous ses pouvoirs en matière d'éducation et prépare une transition harmonieuse entre la situation actuelle et celle proposée par les États généraux de l'éducation, plus respectueuse des droits fondamentaux de tous. Il y a eu une grande évolution dans l'état d'esprit de la population, en particulier chez les parents et les jeunes, comme l'a démontré le sondage (Songadem) réalisé en septembre dernier pour la Coalition pour la déconfectionnalisation du système scolaire.

L'élève, le citoyen et la personne

C'est sous le thème de La laïcité en éducation que le Mouvement laïque québécois organisait, le 30 novembre 1996, un débat public portant sur les enjeux de la laïcité scolaire au Québec. Les trois conférenciers invités étaient Antoine Baby, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, Micheline Milot, professeure de sociologie des religions et Rachida Azdouz, psychologue et consultante en éducation interculturelle. Nous vous présentons ici de larges extraits de l'exposé de Rachida Azdouz. Celui de Micheline Milot sur l'approche culturelle du phénomène religieux sera publié dans le prochain numéro.

La laïcité a pour effet de réhabiliter la citoyenneté, de la remettre à l'ordre du jour: création du ministère des relations avec les citoyens, plaider en faveur d'une réappropriation de l'histoire nationale et du patrimoine culturel au sens large, réaffirmation de la mission sociale de l'école et de la nécessité d'y transmettre une éducation civique. Or la construction symbolique de la citoyenneté suppose un engagement de toutes les composantes de la société, un sentiment d'appartenance à une collectivité, une prise en compte et, enfin, une négociation des intérêts divergents. Cette démarche ayant lieu dans un contexte marqué par un déficit à tous points de vue, il est important d'évaluer sans complaisance les obstacles au vouloir vivre ensemble, faute de quoi nous verserions dans une entreprise d'habillage sémantique sans perspective aucune (le mot ne créant pas la chose). Ces obstacles sont d'ordre politique, socio-économique et moral. (...)

Les obstacles

En même temps que se dessine une perspective axée sur la «citoyenneté», ce qui suppose que l'on redonne une légitimité à l'intervention de l'État, que l'on réaffirme le leadership de ce dernier dans l'aménagement de l'espace civique, on assiste à un certain désengagement de l'État comme régulateur des déséquilibres sociaux. Et même si l'on désigne l'école comme lieu par excellence d'exercice de la citoyenneté, on assiste à une sous-utilisation de démocratie participative aux élections scolaires. L'ambiguïté référentielle qui accompagne le concept de citoyenneté dans une société marquée par la double référence identitaire Canada/Québec constitue un autre obstacle, et non le moindre.

Le glissement vers un néolibéralisme générateur d'exclusion réveille davantage l'instinct de conservation qu'il n'active la fibre de la démocratie participative (laquelle se situe beaucoup plus haut dans la pyramide des besoins). Dans le même ordre d'idées, l'effritement du tissu social crée un climat peu propice à l'exercice d'une authentique citoyenneté active, laquelle ne devrait pas se limiter à réclamer des droits pour soi et pour son

groupe d'intérêt, mais devrait consister à développer une nouvelle conception des droits sociaux (la conception traditionnelle n'ayant pas réussi son pari initial: enrayer l'exclusion).

Plus que jamais, des frontières symboliques s'érigent et la catégorisation des groupes sociaux s'accroît, ce qui rend difficile l'émergence d'une appartenance ou d'un idéal communs (la volonté même de penser en ces termes est actuellement affaiblie).

Au-delà des crises politiques et socio-économiques, la crise du sens et du projet, caractéristique des fins de siècle, frappe de plein fouet nos institutions, ce qui entraîne: la tentation du retour au religieux; la tentation de retour à des valeurs traditionnelles idéalisées par la nostalgie; la tentation du repli identitaire, attitude plus favorable à l'exacerbation des nationalismes ethniques qu'à la construction d'une culture civique commune. Voilà donc autant d'interférences dans le débat sur la laïcité de l'école publique et dans la recherche de scénarios de rechange à l'éducation religieuse.

Des repères éducatifs

L'éducation civique à l'école est le moyen le plus adéquat pour former les jeunes à l'exercice de la démocratie participative, pour favoriser l'émergence d'une identité civique commune et pour transmettre le savoir être ensemble. (...)

Par ailleurs et au delà de sa fonction socialisante, fonction qu'occuperait en partie l'éducation civique, l'école doit être «signifiante» et prendre en considération les préoccupations existentielles des élèves, en poursuivant trois objectifs importants: rattacher un sens à l'école et à la vie en société; développer une compétence éthique chez les élèves; développer une capacité à se projeter dans le futur.

Un enseignement orienté vers le sens doit donner au jeune des outils pour qu'il trouve ses propres horizons de signification et pas seulement lui transmettre des compétences en matière de «gestion du quotidien»: j'entends par gestion du quotidien l'apprentissage de la résolution pacifique des conflits qui surgissent en classe, la connaissance des principes et des techniques de la démocratie participative, etc.

Quant à la dimension éthique, l'école doit doter les élèves de repères et de compétences pour qu'ils puissent faire des choix libres et éclairés: dans un contexte marqué par la multiplication des idéologies politiques et religieuses, il est important de pouvoir explorer et s'inspirer tout en conservant son esprit critique et sans se faire endoctriner. Cela implique le développement de leur capacité à exercer leur autonomie intellectuelle, à construire leurs propres modèles de référence, leur propre conception du juste et de l'équitable, par delà la simple connaissance juridique de ce qui est légalement acceptable ou non.

Finalement, l'enseignement doit être orienté vers le projet, développer la capacité à se projeter dans l'avenir, à composer avec l'inconnu, avec le risque, à appréhender le long terme, l'imprévisible, à s'adapter à un environnement en perpétuel changement, à formuler des réponses pour faire face aux nouveaux défis qui sont posés au jeune par son environnement. (...)

L'approche culturelle

L'éducation à la foi, à laquelle le rapport des États généraux sur l'éducation préconise de substituer un enseignement culturel du phénomène religieux, est encore considérée par une partie de l'opinion publique comme voie unique de transmission des valeurs. La confusion est accentuée par certains tenants de la laïcité qui présentent l'éducation civique comme seule alternative à l'enseignement religieux.

C'est pourquoi je préfère parler d'une préoccupation civique, doublée d'une préoccupation éthique, capables de combler le vide que même des parents laïques craignent de voir apparaître avec la déconfectionnalisation du système scolaire. Une école laïque doit pouvoir offrir un lieu de réflexion ainsi que des éléments, non pas de réponse, mais de débat, sur les questions existentielles des jeunes. L'éducation civique, quant à elle, répond à un autre questionnement, d'un ordre différent mais tout aussi fondamental: quelles sont les balises pour construire le vivre ensemble dans le respect d'allégeances diverses mais tout aussi légitimes les unes que les autres? Quels sont les points de convergence et les éléments de cohésion?

Pour ce qui est de la connaissance culturelle du phénomène religieux, je ne peux qu'abonder dans le sens de ceux qui y voient une condition sine qua non à la compréhension de tout un pan des civilisations qui ont marqué l'histoire de l'humanité (leur art, leur littérature, leur pensée philosophique, etc.). Je m'aligne donc derrière la position des États généraux qui recommandait d'aménager une place dans les curriculums à cet effet.

Lettres aux ministres Dion et Marois

Dans la lettre qu'il a fait parvenir le 27 mars à Stéphane Dion, ministre des Affaires inter-gouvernementales canadiennes, le président du Mouvement laïque, Daniel Baril, écrit : « le Mouvement laïque québécois soutient sans réserve la démarche entreprise par le gouvernement du Québec en vue d'obtenir l'abrogation des dispositions confessionnelles imposées par l'acte constitutionnel de 1867. La conclusion de la vaste opération de consultation menée par les États généraux de l'éducation en 1995 et 1996 au Québec montre qu'il existe un très vaste consensus sur la nécessité de déconfessionnaliser le système scolaire. Cette opération constitue la seule avenue qui puisse permettre au système scolaire de répondre adéquatement aux besoins de la société pluraliste d'aujourd'hui.

Pour le Mouvement laïque comme pour bien d'autres organismes engagés sur la scène scolaire, toute réforme du système d'éducation doit avoir pour objectif de rétablir l'égalité des droits fondamentaux pour tous les citoyens. C'est pourquoi nous soutenons l'approche retenue par le gouvernement du Québec et qui vise l'abrogation complète des dispositions constitutionnelles plutôt qu'un amendement partiel de ces dispositions. Le maintien d'un droit de dissidence confessionnel pour les tenants de deux confessions serait non seulement une atteinte à l'égalité des droits - principe fondamental de la Charte canadienne des droits - mais risquerait également de rétablir la situation que tous cherchent à corriger depuis des décennies. Nous souhaitons donc que cette démarche du gouvernement du Québec reçoive un accueil favorable de la part du gouvernement canadien et que l'amendement demandé puisse se concrétiser dans les meilleurs délais ».

Le 26 février, dans sa lettre à la ministre Pauline Marois, Daniel Baril écrivait : « Nous espérons que votre gouvernement poursuivra la démarche amorcée et tentera d'en arriver le plus rapidement possible à une entente avec le gouvernement canadien ». Il insistait en outre sur l'importance de ne rien entreprendre à Montréal tant que l'amendement à l'article 93 n'aura pas été obtenu : « Nous tenons à vous exprimer notre crainte face à votre désir de procéder dès maintenant à la mise en place de commissions scolaires linguistiques à Montréal alors que l'article 93 n'a pas encore été amendé. À notre avis, cela conduirait à l'établissement d'une double structure que l'ensemble des intervenants du milieu scolaire ont décrite à maintes reprises. Nous croyons donc, ajoutait Daniel Baril, que l'amendement à l'article 93 est la première étape à franchir et que tant qu'il n'aura pas été obtenu, le maintien du statu quo à Montréal est préférable à la mise en place hâtive d'une double structure qui risque de demeurer ».

Le parent paradoxal

Dans cet article paru dans la revue le Temps fou #3, Georges Leroux, professeur de philosophie à l'UQAM, essaie de comprendre le paradoxe des parents incroyants qui soutiennent l'école confessionnelle. En voici l'essentiel.

La déconfessionnalisation de l'école bloque. Pourquoi? Entre autres raisons parce que des parents sans religion continuent de préférer les écoles confessionnelles pour leurs enfants. (...) Ce paradoxe est dénoncé dans un livre récent de Daniel Baril (Les mensonges de l'école catholiques, VLB éditeur) qui, avec d'excellents arguments, démonte les stratégies conservatrices des autorités catholiques et leur mainmise sur tout l'appareil de l'éducation. Depuis le débat autour de la déconfessionnalisation de l'école Notre-Dame-des-Neiges, on n'avait rien lu d'aussi clair. Ce n'est pas seulement l'histoire du blocage institutionnel qui se trouve éclairée, mais surtout peut-être les stratagèmes récents de la loi 107. Pour ce qui concerne cependant l'ambiguïté des attitudes des parents, véritable point obscur de la question, l'interprétation de Daniel Baril ne paraît pas satisfaisante. On aimerait penser comme lui que les parents souhaitent majoritairement l'avènement d'une école laïque et le renvoi à la sphère privée de toutes les activités religieuses, comme c'est le cas en France et aux États-Unis, pour ne nommer que ces deux pays. Mais malheureusement, ce n'est pas le cas; le comportement des parents est paradoxal, les parents préfèrent l'enseignement confessionnel de l'école et ce paradoxe n'est pas le seul effet d'un mensonge ou d'une hypocrisie des autorités ecclésiastiques. Chercher à le comprendre, risquer une interprétation, c'est aller à la rencontre de l'essence même de la religion, dans ses aspects à la fois métaphysiques et sociaux. (...)

L'école confessionnelle demeure une solution artificielle et temporaire. Elle maintient l'illusion d'une appartenance, mais ne trompe personne. Le parent paradoxal qui accompagne son enfant à la première communion sans communier lui-même peut croire un instant qu'il a réinstallé l'enchantement. En confiant à l'école confessionnelle le soin de transmettre des croyances auxquelles il n'adhère plus, il s'installe lui-même dans l'illusion et la magie. Dans les faits, il se décharge sur l'école d'une responsabilité qui devrait être d'abord la sienne propre: ou bien assumer le devoir de la foi, ou bien faire en adulte le deuil de la religion. Mais ce deuil, chacun le sait, est le plus difficile, le plus exigeant. Il est plus facile d'attendre de l'école la survivance, même mensongère, des valeurs et des structures de l'enfance. Dans le comportement paradoxal, on trouve une sorte de pari de Pascal: on ne sait jamais, mieux vaut donner aux enfants

ce qu'on a soi-même reçu. Les en priver pourrait leur porter un mauvais sort. C'est ainsi que l'école confessionnelle se perpétue, en rendant à la religion le plus mauvais service qui soit: la maintenir dans des conditions artificielles et la priver de l'occasion d'une renaissance communautaire responsable. Il serait sans doute difficile pour les autorités de l'Église de briser les attaches qui la retiennent à l'école, mais la véritable survie de la religion pourrait être à ce prix. Cette décision, si elle devait être prise, aurait pour conséquence de placer les parents devant une responsabilité réelle. (...)

À l'origine du blocage actuel du système confessionnel, il n'y a donc pas que l'hypocrisie institutionnelle des autorités de l'Église catholique ou son manque de courage. Il y a d'abord la profonde ambiguïté d'une génération qui ne parvient pas à faire le deuil de la religion de son enfance et dont le comportement paradoxal cautionne les revendications de l'institution. Mais il y a aussi le manque de courage des croyants d'assumer leur propre foi et de chercher les formes nouvelles de son existence dans une culture pluraliste. Ces groupes se côtoient comme s'ils étaient encore une communauté, les incroyants dans l'illusion magique d'une unité qui survit, les croyants dans l'espoir aveugle d'être encore avec tous les autres. Cette double illusion ne bénéficie ni aux uns ni aux autres et elle mérite d'être critiquée au même titre que les mensonges de l'institution.

ALARIE, LEGAULT
BEAUCHEMIN
PAQUIN, JOBIN
& BRISSON
A V O C A T S

LUC ALARIE

1259, rue Berri, 10^e étage
Montréal, Québec H2L 4C7
Téléphone: (514) 844-6216
Télécopieur: (514) 844-8129

Laïcité

BULLETIN DU MOUVEMENT LAÏQUE QUÉBÉCOIS
Vol. 17 n° 2, automne 1997

Bilan et perspectives L'année de l'article 93

Verra-t-on enfin la levée du verrou constitutionnel — l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique — qui impose depuis 130 ans un système scolaire confessionnel au Québec et empêche l'établissement de commissions scolaires linguistiques?

Il est réaliste de penser que l'amendement demandé par le Québec puisse être adopté par la Chambre des communes avant l'ajournement des Fêtes. Nous serions alors en droit de célébrer une victoire importante dans la lutte pour le respect de l'égalité des droits dans le domaine scolaire.

Une bataille serait gagnée, mais pas la guerre. Une fois l'application de l'article 93 annulée pour le Québec, tout restera à faire. La Loi sur l'instruction publique, qui est du ressort du Québec, maintient en effet tous les aspects confessionnels du système actuel, sauf pour la définition des commissions scolaires. Le grand débat sur la place de la religion à l'école, qui n'a jamais pu être fait, pourra alors commen-

cer. On ne peut que souhaiter que la clause nonobstant, sur laquelle repose l'enseignement religieux confessionnel, ne sera pas là elle aussi pour 130 ans.

La lutte pour le retrait de cet article a occupé une bonne partie du travail du Mouvement laïque au cours de l'année qui achève, notamment au sein de la Coalition pour la déconfessionnalisation des structures scolaires.

Cette Coalition joue un rôle de premier plan dans cette lutte et les représentants du MLQ y prennent une part active. La Coalition a tenu diverses conférences de presse, présenté des mémoires à la Commission parlementaire québécoise sur la loi 109 et à la commission fédérale sur l'amendement à l'article 93 en plus de sensibiliser les députés à cette problématique.

Le MLQ a également comparu devant le comité du Sénat et de la Chambre des Communes qui étudie la question de l'article 93 (voir page 2).

Mariage civil

Un comité du Mouvement laïque a d'autre part élaboré un projet de mémoire à soumettre au gouvernement québécois sur la question du mariage civil. L'objectif est de rendre ce mariage plus accessible en libéralisant la réglementation trop restrictive sur les lieux et les heures de célébration ainsi que sur l'octroi du titre d'officier civil. La question de l'exemption de taxe dont bénéficient ceux qui recourent au mariage religieux est également soulevée.

Dans ce même domaine, il est apparu aux membres de l'exécutif du MLQ que l'octroi de subventions publiques pour l'entretien des églises devrait être assorti

d'une condition: s'il s'agit de patrimoine — donc de biens collectifs — l'édifice devrait également pouvoir servir à des cérémonies laïques de mariage et de funérailles.

Le recours collectif, intenté par le MLQ contre la CECM dans le cadre des élections scolaires de 1994, serait vraisemblablement entendu d'ici le printemps. À ce chapitre, le groupe des «exclus de la liste électorale» a maintenant un site internet où toute l'information concernant l'évolution de ce dossier est accessible. (<http://www3.sympatico.ca/alarie>).

Culture religieuse

Finalement, le comité mandaté par l'Assemblée générale afin d'étudier l'épineuse question de la place à accorder, à l'école, à l'approche culturelle des religions n'a pu parvenir à une conclusion claire faute de consensus. Comme lors du débat à l'A.G., certains croient à la portée stratégique d'une telle approche pour faire accepter l'idée de la laïcisation de l'école dans le public alors que d'autres considèrent que cette approche n'a pas plus sa place à l'école que l'approche confessionnelle.

L'orientation que la ministre Marois semble vouloir donner à cette idée dans son récent énoncé de politique n'a rien de bien rassurant (voir l'article page suivante). Un débat à poursuivre.

Daniel Baril, président

On tient le coup grâce à vos cotisations

L'appel lancé au printemps dernier pour inciter les membres à renouveler leur adhésion a porté fruit et permet au MLQ de poursuivre ses activités. Ne disposant d'aucune subvention, ce soutien financier est vital et doit demeurer constant. Nous invitons donc les membres qui ne l'auraient pas fait à renouveler leur cotisation annuelle maintenue au tarif minimal de 10 \$. Les dons sont également très appréciés.

Assemblée générale annuelle du M.L.Q.

dimanche 30 novembre
13h30

à l'Université du Québec
à Montréal

Pavillon Judith Jasmin
(coin Maisonneuve-St-Denis)

Local J2970
(métro Berri-UQAM)

**Amenez un invité
avec vous !**

Le MLQ À Télé-Québec

Le vendredi 25 avril 1997, le MLQ, représenté par Yves Archambault, a été invité à participer à un débat à Télé-Québec. Le sujet portait sur le financement par l'État des édifices de cultes au Québec. Le gouvernement québécois a mis sur pied un fonds du patrimoine religieux d'environ 40 millions de dollars destiné à la restauration des églises de toutes confessions. Notons que l'Église protestante où avait lieu la rencontre manifestait tous les signes d'une rénovation importante.

Des prêtres, proches des besoins des citoyens et conscients des temps difficiles pour tout le monde, étaient manifestement mal à l'aise de réclamer, obtenir et dépenser des montants qui auraient pu mieux servir à maintenir des lits d'hôpitaux ouverts. D'autres, dont l'ineffable Claude Ryan, n'y voyaient rien à redire prétextant que les Églises sont des bâtiments patrimoniaux et qu'à ce titre on se devait de les sauver.

La position que le MLQ a défendue ce soir là était simple et claire. Toutes les Églises ne font pas partie du patrimoine historique et les sommes devraient plutôt être dépensées pour satisfaire les besoins criants des citoyens les plus pauvres, dans le système de santé qui en a grandement besoin, ainsi que pour les écoles du Québec. Il s'agit rappelons-le de plusieurs dizaines de millions de dollars.

Le MLQ a fait valoir que les coûts des Églises, notamment de l'Église catholique, étaient astronomiques. Dans le portrait de la fiscalité des particuliers du Québec, Statistiques 91 (document du Gouvernement du Québec) Revenu Québec accordait 37 millions en déductions pour fins de charité.

Selon les prévisions budgétaires des municipalités (1994) Ministère des affaires municipales, le manque à gagner dû à l'exemption accordée au clergé sur la taxe d'affaires représente 36 millions par année. Cela n'a toutefois pas semblé ébranler les convictions patrimoniales des tenants de la rénovation idéologique des Églises.

Yves Archambault

Le MLQ à Ottawa

Au moment de mettre sous presse, le MLQ venait d'être invité à la commission fédérale se penchant sur l'amendement à l'article 93. Le MLQ a fait valoir que cet article est incompatible avec l'esprit des droits fondamentaux exprimés dans la Charte fédérale et dans la Charte québécoise des droits de la personne. «Si vous êtes d'accord avec ces droits, vous ne pouvez être d'accord avec le maintien de l'article 93» ont déclaré les représentants du MLQ. Le mémoire a également indiqué que les droits des minorités n'étaient pas menacés par l'abrogation de cet article qui en fait protège principalement les privilèges des catholiques qui, au Québec, forment une majorité.

Paradoxe en démocratie

Quel paradoxe pour l'immigrant à qui l'on dit officiellement que l'État et l'Église sont séparés de fait et qui comprend rapidement que tel n'est pas le cas. En plus des centaines de clochers qui ont pris racine sur tout le territoire québécois, il est confronté tous les jours avec les signes ostentatoires de la religion catholique dans toutes les institutions gouvernementales. En effet que se soit à l'hôpital, à l'école, dans toutes les villes et villages québécois les liens privilégiés, tricottés serrés, entre l'Église et l'État sont criants. De plus le néo-québécois qui devient conseiller de sa ville ou village se fera faire le coup de la prière et verra des crucifix dans les écoles, les hôpitaux, les collèges. À voir les énormes crucifix de l'Institut Agro-alimentaire de La Pocatière, on se croirait en plein XIX^e siècle.

Puisqu'il est question de paradoxe le *Monde Diplomatique* livraison de septembre 1997 relève celui de centaines de milliers de jeunes catholiques qui ont crié leur foi à Jean-Paul II. Par ailleurs des enquêtes d'opinion convergentes soulignent [...] «le déclin accéléré de la croyance et de la pratique religieuse». L'article y va d'un chiffre dévastateur pour les catholiques «...moins de la moitié des 18-24 ans déclarent croire en Dieu, contre 80% il y a trente ans». Citant un sociologue du

CNRS l'article nous dit qu'on peut réellement parler de chute libre du catholicisme depuis la Libération. Effondrement de tous les critères statistiquement mesurables [...] «Un tiers de la population française allait régulièrement à la messe en 1945, contre moins d'un dixième aujourd'hui». Le chercheur nous dit que moins de 50% des enfants sont baptisés aujourd'hui et qu'ainsi la socialisation au catholicisme ne se fait donc plus et que la transmission de la mémoire religieuse «se fait de plus en plus ténue». L'auteur de l'article nous rapporte la conclusion d'une sociologue affirmant que la pratique religieuse peut se transmettre en s'effritant, l'incroyance, elle, se transmettant de façon stable.

Autre paradoxe que nous vivons dans toutes nos sociétés, celui de l'intégrisme. Dans un mouvement contraire à la majorité, «plus les églises, les temples, les synagogues et les mosquées se vident, et plus se mobilise une minorité soucieuse d'identité, d'orthodoxie, parfois jusqu'à l'intégrisme. Sans oublier la vogue des sectes en tout genre».

«[...] on peut dire que les sectes, les intégrismes, et même le Renouveau charismatique, procèdent d'une même spirale de réactions en chaîne...» En Amérique du Nord les USA se distinguent par rapport au reste de l'occident, en effet, tous les sondages le démontrent, 93% des Américains croient en Dieu et la pratique religieuse y est profondément ancrée. Le Devoir nous ramène les deux pieds bien à terre dans un article du chroniqueur des religions. Il écrit «de plus en plus de séries de la télé américaine choisissent de traiter sinon des religieux, du moins de la religion.» Le journaliste nous dit qu'aux heures de grandes écoute plusieurs émissions à caractère religieux sont diffusées.

«Il y a aussi un sondage réalisé en mars dernier qui a révélé que 61% des téléspectateurs américains réclamaient davantage de références aux choses divines aux heures de pointes télévisuelles.» «Comme disait l'autre, un océan ça divise une planète». En terminant, le journaliste pose la question qui nous intéresse plus directement: «quand diable cette vague américaine nous inondera-t-elle?»

Yves Archambault

La réforme Marois: la perversion d'une bonne idée*

La religion risque de déborder dans le cours de morale

L'énoncé de politique «L'école, tout un programme», rendu publique par la ministre de l'Éducation Pauline Marois le 30 septembre dernier, semble donner une suite heureuse à plusieurs recommandations des États généraux sur l'éducation et encore plus particulièrement à celles du comité Inchauspé (du nom de son président Paul Inchauspé) sur la réforme du curriculum.

Mais il y a un raté majeur et toujours le même: le maintien intégral de la confessionnalité. Tout a été refondu, dans le projet de la ministre, sauf l'intouchable cours de religion qui continuera d'être protégé par la clause nonobstant et d'accaparer 610 heures d'enseignement de la première année du primaire à la dernière du secondaire.

Malgré le maintien de cette confessionnalité, la ministre Marois semble retenir un élément du rapport des États généraux qui n'avait de sens que dans un contexte laïque: celui de l'approche culturelle du phénomène religieux. Dans l'esprit des conclusions des États généraux, la laïcisation de l'école devait en effet être assortie d'un «enseignement portant sur la connaissance culturelle du phénomène religieux». Paul Inchauspé, qui a lui-même été commissaire aux États généraux, a montré qu'il avait de la suite dans les idées et a repris cette proposition.

Mais, et c'est là que le dérapage commence, son comité a reçu comme consigne de ne pas toucher à la confessionnalité. Le groupe de travail a alors proposé d'inclure l'enseignement culturel des religions dans le cours de morale. D'une solution de remplacement à la confessionnalité, l'approche culturelle du religieux devient une composante d'un cours de morale donné, dans un environnement structurel et éducatif confessionnel, à ceux qui ne veulent pas d'enseignement religieux!

L'énoncé de politique de Pauline Marois a dénaturé encore plus la proposition des États généraux en la travestissant comme suit: «La connaissance de la pré-

sence permanente du fait religieux doit faire partie de l'enseignement moral de façon à ce que les élèves qui ne reçoivent pas d'enseignement religieux ne soient pas ignorants de l'une des composantes importantes de notre civilisation».

On est loin de l'histoire universelle des grands courants religieux et des philosophies humanistes. Le malheureux jugement de valeur que comporte cette phrase maladroit - la seule et unique sur cette question - est lourd de sens et de conséquence. On doit en conclure qu'il manque quelque chose à l'enseignement moral, c'est à dire la formation religieuse. C'est l'un des arguments préférés des confessionnalistes du Comité catholique pour qui il ne saurait y avoir d'éducation complète sans la dimension religieuse.

Pourtant, bien des parents choisissent l'enseignement moral parce qu'ils en ont soupé de la religion. On peut d'ailleurs choisir d'ignorer totalement toute référence religieuse dans sa vie sans pour autant être ignorant de la chose. On peut très bien choisir de ne pas s'encombrer l'esprit avec le mystère de la Révélation, la divine loi de la chariâ, la mission céleste du peuple élu, les vérités saintes de Bouddha sans pour autant être fermé au monde qui nous entoure.

Bien des parents se plaignent de la récupération idéologique déjà et souvent présente dans le cours de morale parce que ce cours est donné par le professeur

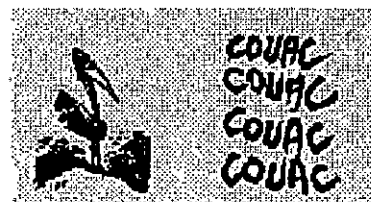
de religion. C'est sans compter le fait que les conseillers pédagogiques qui ont la charge de ce cours reçoivent des mandats des archevêchés, que les enseignants doivent être de foi catholique pour enseigner au primaire et que les animateurs de pastorale ont le monopole de toute activité de conscientisation sociale. Et voilà maintenant que «la présence permanente du fait religieux» fera partie du cours de morale, le seul espace où les parents étaient en droit d'exiger d'être à l'abri de la confessionnalité envahissante.

Tant que l'école demeurera structurellement, pédagogiquement, culturellement et juridiquement confessionnelle, laissons de grâce un répit à ceux qui veulent respirer un autre air. Si l'on veut y introduire une nouvelle approche du phénomène religieux, que l'on commence par faire le ménage de ce qui encombre le terrain.

Dans les conditions actuelles, cette nouvelle maladresse de la ministre Marois ne fera qu'accroître la méfiance à l'égard du cours de morale et risque de donner raison à ceux qui croient que l'approche culturelle du religieux ne peut être qu'un maquillage de l'approche confessionnelle.

Daniel Baril

* Article publié dans *La Presse* du 8 octobre 1997



Laïcité est le bulletin de liaison du Mouvement laïque québécois. Ses principaux objectifs sont de défendre la liberté de conscience et la séparation des églises et de l'État.

Responsables: Yves Archambault, Joseph Aussedat

Abonnement: Individuel 10\$ Organisme 25\$

Adresse: 335, rue Ontario Est, Montréal (Québec) H2X 1H7

Téléphone: (514) 985-5840

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec - 3ième trimestre 1997

Adresse Internet: http://mistral.ere.umontreal.ca/~barild/mouvement_laïque

Recours collectif: <http://www3.sympatico.ca/alarie>

Groupe d'étude sur la place de la religion

La ministre Pauline Marois a formé un groupe de travail chargé d'examiner la place de la religion à l'école, incluant la pastorale et l'enseignement moral. Ce groupe, dirigé par Jean-Pierre Proulx, devra notamment clarifier les rapports entre les droits fondamentaux et l'enseignement religieux confessionnel à l'école.

Puisque les États généraux sur l'éducation avaient déjà recommandé de laïciser l'école et de remplacer l'approche confessionnelle par une approche culturelle du religieux, et compte tenu du fait que le comité Inchauspé avait reçu le mandat de ne pas toucher à la confessionnalité lors de la révision complète du curriculum, on peut se demander si l'intention de la ministre avec ce comité n'est pas en fait de trouver une voie d'évitement à la laïcisation.

Jean-Pierre Proulx est connu pour ses critiques à l'égard du discours confessionnel traditionnel, mais également pour être en faveur du maintien d'un enseignement religieux optionnel.

Sept contre un

En mai dernier, le gouvernement a étudié en commission parlementaire le projet de loi de la ministre Pauline Marois créant des commissions scolaires linguistiques.

Le journal le plus libre en ville! Le **Couac** est un journal irrévérencieux et fureteur consacré à la satire, aux enquêtes et à la vie culturelle. Il loue avec empressement et éreinte sans pitié, selon les mérites de chacun.



Abonnement régulier d'un an: 25 \$
Chèque à l'ordre de:
LE COUAC
788, rue Laurier Est,
Montréal, Québec H2J 1G1

tiques. Des 52 organismes invités à présenter des mémoires, huit étaient voués exclusivement à la question confessionnelle. De ces huit, sept visaient son maintien et un seul prônait la laïcité. Les membres de la commission parlementaire ont ainsi consacré plus de quatre heures à entendre les mémoires des groupes confessionnels et seulement une demi-heure au seul organisme laïque, soit la Coalition pour la déconfessionnalisation du système scolaire. «Les dés sont pipés» déclarait le MLQ dans un communiqué de presse émis lors de l'ouverture de cette commission parlementaire.

Laïcité a reçu...

...d'un ancien militant des Jeunes canadiens pour une civilisation chrétienne (JCCC) deux romans écrits sous le pseudonyme de Nathaniel Thorne. **Le dernier virage** et **D'une Catacombe l'autre**.

Le premier décrit de l'intérieur la vie des militants d'extrême-droite. L'auteur y décrit avec une lucidité retrouvée l'assouffissement d'absolu cherchant désespérément une raison d'être.



Dans le deuxième, qui en est la suite, il nous démontre que l'intégrisme existe également au Québec et érige au rang de vertu l'intolérance, la haine et le racisme. Il s'agit ici de l'intégrisme chrétien. On y apprend que les héritiers de Mgr Lefèvre, ceux d'Adrien Arcand sont actifs et qu'à la mort de Franco une messe fut célébrée à Montréal... Blv. Pie IX !!!

L'intérêt de ces romans se situe au niveau des informations sur les agissements des groupes d'extrême-droite. L'histoire romancée étant bien entendu laissée à l'appréciation du lecteur.

...le nouveau bulletin des ex-adeptes de sectes: **Le Rescapé** qui doit être publié trois fois par année. Tél. (514) 990-6483.

Lettre écarlate

Laïcité a reçu une lettre de M. Raymond Ethier, indigné de l'attitude des Évêques du Québec qu'il qualifie de «gourous» qui font gober leur idéologie religieuse aux membres de leur secte.

M. Ethier voit bien que les évêques «ont raison de ne pas trop s'énerver face aux commissions scolaires linguistiques [puisque] les écoles ne cessent pas d'être confessionnelles, que le service de pastorale est maintenu, que le conseiller en éducation chrétienne a sa place».

Il poursuit «les évêques font toujours miroiter aux parents qu'il s'agit d'un héritage culturel qui véhicule des valeurs et qu'on ne sait pas par quoi il serait remplacé.»

M. Ethier est prêtre.

ALARIE, LEGAULT
BEAUCHEMIN
PAQUIN, JOBIN
& BRISSON
AVOCATS

LUC ALARIE

1259, rue Berri, 10^e étage
Montréal, Québec H2L 4C7
Téléphone: (514) 844-6216
Télécopieur: (514) 844-8129

**La transmission des valeurs
et le projet social d'une école
publique laïque**

Claude M.J. Braun

Enfin un pas en avant !

L'année 1997 aura marqué une étape importante dans le domaine scolaire avec l'abrogation, pour le Québec, de l'obstacle que constituait l'article 93 du British North America Act de 1867. Ceux qui ont été sur le front de la laïcité au cours des dernières années comprennent toute l'ampleur de ce gain que l'on croyait encore hautement improbable, voir impossible, il y a à peine deux ans.

L'abrogation de cet article constituait même l'un des principaux objectifs du Mouvement laïque québécois qui était le seul, en 1980, à réclamer un tel amendement. Il aura fallu 18 ans de travail discret et persévérant, deux jugements de la Cour supérieure, deux autres de la Cour suprême, quatre projets de réforme avortés, deux ans d'États généraux, une demi douzaine de commissions parlementaires, au moins sept ministres de l'Éducation (du plus pieux jusqu'au plus bêta) pour finalement obtenir, malgré la main de Dieu, la levée de cet embargo sur la liberté de conscience.

S'il faut accorder aux acteurs actuels du gouvernement du Québec les mérites qui leur revient dans cette démarche bien que très tardive, le dernier épisode de ce débat sans

Hausse de la cotisation

L'Assemblée générale a résolu de hausser de 5 \$ la cotisation de membre individuelle qui passe ainsi à 15 \$. Cette cotisation encore très minime continue d'inclure l'envoi du bulletin Laïcité. Cette hausse est justifiée par l'augmentation des frais d'opération du Mouvement laïque et par une diminution dramatique de ses revenus. Nous croyons que tous les membres sont en mesure d'assumer cette hausse qui permettra de tenir le coup pour encore un an. Ceux qui n'auraient pas renouvelé leur carte de membre sont prestement invités à le faire.

fin nous a une fois de plus montré que le républicanisme n'est pas à la portée de tous les cerveaux: il est notamment inaccessible à Clifford Lincoln. Le député fédéral est en effet le seul député du Québec à avoir voté contre la demande d'amendement à l'article 93. Son motif: préserver les droits acquis des minorités. L'article 93 ne protégeait pourtant les droits d'aucune minorité; il protégeait les privilèges discriminatoires de l'écrasante majorité catholique.

**Si rien n'est réglé
avant juin 1999,
on se retrouvera
avec le report de
la clause nonobstant
dans les lois
de l'éducation
pour un autre
cinq ans.**

Malgré la mort de l'article 93, tout le débat sur la laïcisation de l'école reste à faire. Les regard se tournent maintenant vers le comité Jean-Pierre Proulx, mis sur pied par la ministre Marois afin d'examiner la place de la religion à l'école. Ce comité pourra permettre au Parti québécois de traverser la prochaine élection sans avoir à se prononcer sur cette question embarrassante pour lui, si l'élection avait lieu ce printemps. Mais si l'élection était remise à l'automne prochain ou même en 1999, un rapport de la tremepe de celui des États généraux serait une patate chaude, aucun parti ne voulant s'engager envers la laïcité juste avant une élection.

Et si rien n'est réglé avant juin 1999, on se retrouvera avec le report de la clause nonobstant dans les lois de l'éducation pour un autre cinq ans. Il faudra donc éviter de dormir sur la victoire chèrement obtenue et redoubler d'ardeur pour livrer la vraie bataille de l'école laïque.

Daniel Baril, président

Bien que la société québécoise s'approche graduellement d'un consensus pour l'école laïque, il reste beaucoup de citoyens qui s'en inquiètent. La première crainte est celle du délaissement des valeurs, voire même de leur érosion.

On redoute la montée de l'individualisme, du relativisme moral que l'on assimile à l'amoralisme sinon à l'indifférence. On s'accroche à toute démarche scolaire donnant l'impression que l'enfant absorbera les valeurs sinon de ses parents, du moins traditionnelles, de façon à ce qu'il ne devienne pas un «cas problème». On admet plus ou moins le bien-fondé des critiques lancées par les porte-parole laïques contre l'obscurantisme religieux et xénophobe, contre la nostalgie patriarcale, contre le refus confessionnel de la modernité, contre le pouvoir secret et antidémocratique des sociétés religieuses. Et on partage même, sur une échelle de plus en plus grande, le rejet du dogme théiste tout court. Mais on ne veut pas se jeter dans le vide moral, abandonner l'espoir d'une société meilleure, former des enfants-machine, sans âme, sans coeur, à la dérive.

Dans un monde de plus en plus dur, individualiste, commercialisé à outrance, où les écueils se multiplient, où les parents ne contrôlent plus que très peu le devenir de leurs enfants, il vaut mieux, se disent plusieurs, s'accrocher aux valeurs d'antan qu'à aucune valeur du tout. Et puis, vont jusqu'à dire certains, «les professeurs vont-ils dorénavant invalider, sinon ridiculiser, mes tentatives d'inculquer mes valeurs à mon enfant?»

Nous, militants et porte-parole laïques, désirons rassurer nos concitoyens sur la réalité du projet social d'une école publique laïque. Le projet laïque a toujours été, est, et restera un projet éminemment moral, un projet social, un projet collectif, un projet de valeurs, un projet imprégné d'optimisme. On cherchera en vain dans les grands écrits laïques la moindre trace de relativisme moral. Le projet d'école publique laïque se nourrit d'un riche terroir de valeurs, à commencer par la démocratie imaginée par les Grecs bien avant que les monothéismes ne prennent forme, en passant par l'amour des arts de la renaissance, l'humanisme séculaire presque tricentenaire, les philosophies d'abord

(suite page 2)